



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

31 MAI 2018

Lyon-Saint Exupéry, le

Direction générale de l'aviation civile

Service national d'ingénierie aéroportuaire

Département SNIA Centre et Est

Pôle Ingénierie Opérationnelle et Patrimoine de Lyon

Direction Départementale des Territoires
à l'attention de Monsieur Thierry DARBEAU
7 rue Léo Lagrange
63033 CLERMONT-FD cedex

Nos réf. : NS/NC/bd/2018-AU1492

Vos réf. : lettre du 18 mai 2018

Affaire suivie par : Nicolas CHARBONNIER

snia-urba-lyon-bf@aviation-civile.gouv.fr

Tél. 04 26 72 65 46 – Fax : 04 26 72 65 69

Objet : avis d'urbanisme

Dossier : PC 063 228 18 C1002

Commune : Miremont

Pétitionnaire : SERGIES



DELEGATION COMBRAILLES
NORD LIMAGNE

En réponse à votre lettre visée en référence, je vous informe que le projet, tel que présenté dans le dossier cité en objet, se situe en dehors de toute zone de servitude liée à l'Aviation Civile.

Pr Le Chef de Département pi,
Le Chef de Pôle pi,
Anne SAULNIER

P.J. : 1 dossier en retour
Copie à :





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES ARMÉES



ETAT-MAJOR DE ZONE
DE DEFENSE DE LYON

Lyon, le 05 JUL. 2018
2018 N°554592/ARM/EMA/EMZD LYON/DIV-MTS/BSI/Stat

DIVISION METIERS

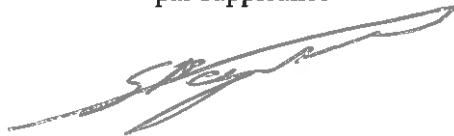
BORDEREAU D'ENVOI

Bureau stationnement
infrastructure

adressé à

Section stationnement
C. Orfanotti

DDT du Puy-de-Dôme
place Raymond Gauvin
63390 Saint-Gervais-d'Auvergne

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<p><u>OBJET</u> : Miremont (63). Demande de permis de construire pour l'implantation de centrale photovoltaïque.</p> <p><u>P. JOINTE(S)</u> :</p> <p>- Dossier PC 063 228 18 C1002</p>	1	<p>TRANSMIS EN RETOUR</p> <p>Le projet n'a pas d'incidence sur les emprises ou servitudes militaires.</p> <p>Le colonel Hubert GOMART chef de l'état-major de zone de défense de Lyon, par ordre L'IDEF Serge PAYAN chef du bureau stationnement infrastructure par suppléance</p>  <p>ARRIVE LE</p> <p>10 JUL. 2018</p> <p>DELEGATION COMBRAILLES</p>

